

SEANCE PLENIERE DU CNR SANTE LE 3 MAI 2023

SYNTHESE DU DISCOURS DE FRANCOIS BRAUN

Après avoir annoncé le renforcement des moyens des délégations départementales des ARS, en lien avec les élus locaux et tous les partenaires de la santé, le ministre a confirmé son souhait de poursuivre la dynamique du CNR santé et de travailler, avec les parlementaires, à sa pérennisation dans tous les départements (cet aspect ne figurait pas dans l'instruction du 17 mars qui apparaît donc forclosé, du moins dans sa logistique).

Avec deux objectifs :

- systématiser la démarche de coconstruction en partant d'un état des lieux partagé et d'objectifs prioritaires. Le ministère fournira des appuis méthodologiques et des ressources de formation aux équipes locales.
- permettre à l'Etat central de répondre présent face aux diagnostics pour engager des réformes concrètes avec les professionnels et les citoyens.

Il cite trois exemples à ce propos : le fait de permettre à toute personne en ALD d'avoir un médecin traitant, zéro papier dans les relations médecins libéraux/assurance maladie, mettre fin aux retards dans le traitement des PADHUE (praticiens hors UE).

50 M d'euros sont disponibles dès cette année, pérennes annonce le ministre, avec à terme une évolution du FIR et dans l'immédiat la généralisation du droit à dérogation. Deux exemples cités à ce sujet : la création de guichets uniques avec les élus et le développement de "l'aller vers" pour les personnes les plus éloignées du système de santé.

Avec un double objectif :

- travailler dans tous les départements la question des parcours de soins, à l'occasion notamment des PRS, avec une spécificité pour les urgences (généralisation des SAS, valorisation du métier d'assistant de régulation médicale, contribution au-delà du service public avec une mission confiée à l'IGAS), les maternités, la santé mentale, les parcours des enfants et adolescents.
- faire des CNR territoriaux des outils de soutien aux initiatives locales dans le droit fil de la proposition de loi RIST, du doublement du nombre des maisons de santé pluri professionnelles, du déploiement des IPA, du rôle des CPTS.

(L'intégralité du discours du ministre figure sur le site du ministère de la santé et de la prévention).